



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le jeudi 26 avril 2018 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h00.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1  
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2  
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

**ABSENT :**

Monsieur Emmanuel Bernier, Conseiller au # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(0) Personne n'est présent à la séance extraordinaire.

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Steve Castonguay fait la lecture de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 1804-19**

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que tel que reçu et envoyé le lundi 23 avril au membre du conseil municipal par l'employé municipal et lu par Monsieur Castonguay

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement suite à la séance de médiation dans le litige entre la Municipalité et son Directeur général.
4. Période de questions
5. Fermeture de l'assemblée extraordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**3 Règlement suite à la séance de médiation dans le litige entre la Municipalité et son Directeur général.**

**Résolution 1804-20**

**Considérant** le rejet de la **RÉSOLUTION 1712-09;**

**Considérant** la plainte déposée devant le Tribunal Administratif du Travail par le directeur général le 8 mars 2018;

**Considérant** la volonté des deux parties en litige de vouloir commencer une médiation;

**Considérant** la rencontre de médiation qui a eu lieu le lundi 23 avril 2018 à Rimouski devant Madame Julie – Andrée Franche, agent de relation de travail, Tribunal administratif du travail;

**Considérant** Monsieur Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre, et que le directeur général s'est présenté à la rencontre devant la conciliatrice;

**Considérant** l'absence de la conseillère concernée lors de la médiation, malgré la volonté de Madame Franche d'obtenir sa version du litige;

**Considérant** que Monsieur Castonguay ne possède aucun pouvoir de négociation de la part du Conseil Municipal;

**Considérant** que le Maire n'avait aucun mandat, (sur la bonne foi des deux parties) une entente est intervenue devant la conciliatrice

**Considérant** qu'une séance extraordinaire doit être tenue rapidement afin d'obtenir l'adoption d'une résolution afin de permettre au directeur général d'obtenir l'augmentation de rémunération à laquelle il y a droit selon son contrat en vigueur, signé par l'ancien Conseil Municipal en 2015;

**Considérant** que le directeur général s'engage à retirer sa plainte si et seulement si l'adoption de la résolution est réalisée lors de la séance extraordinaire, en communiquant par écrit à Madame Franche et à Monsieur Castonguay rapidement soit le lendemain de l'adoption de la résolution afin de confirmer le désistement de la plainte de sa part devant le Tribunal Administratif du Travail;

#### **En conséquence**

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** d'accorder l'augmentation du salaire du directeur général rétroactivement du 1er janvier 2018 au taux horaire de 30.35\$ pour 35 heures par semaine pour un salaire brute de 1062.25\$ par semaine pour 2018.

Soit  $29.47\$/\text{heure} \times (2\% + 1\%) = 30.35\%$

Et

**D'abroger** la résolution 1712-09

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

#### **4- Période des questions**

Aucune question

#### **5- Fermeture de l'assemblée extraordinaire**

##### **Résolution 1804-21**

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu de levée de la séance extraordinaire à 19 heures 07, tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés

---

**Steve Castonguay**  
Maire

---

**André Marcil,**  
Directeur général,  
Secrétaire-trésorier

*Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*